

Traduction de la motion du Bundestag (Chambre basse du parlement) allemand (déposée le 15.6.2005 et votée le 16.6.2005 ; Drucksache 15/5689):

Motion des groupes parlementaires SPD, CDU/CSU, BÜNDNIS 90/DIE GRÜNEN et FDP

Souvenir et commémoration des déportations et des massacres commis contre les Arméniens en 1915 – L'Allemagne doit contribuer à la réconciliation entre les Turcs et les Arméniens.

Que le Bundestag décide :

Le Bundestag allemand rend hommage aux victimes de la violence, des meurtres et des déportations, que le peuple arménien a déplorées avant et pendant la Première Guerre Mondiale. Il déplore les actes du gouvernement jeune-turc, qui ont conduit à l'extermination quasi complète des Arméniens en Anatolie. Il regrette aussi le rôle peu glorieux joué par l'Empire allemand, qui en dépit des nombreuses informations concernant les déportations et l'extermination organisées des Arméniens, n'a pas même tenté de mettre un terme aux atrocités.

Le Bundestag allemand rend hommage à travers cette commémoration aux efforts de tous les Allemands et les Turcs qui se sont engagés pour sauver des femmes, des hommes et des enfants arméniens, en dépit des circonstances difficiles et malgré l'opposition de leurs gouvernements respectifs. L'œuvre du Dr. Johannes Lepsius en particulier, qui a combattu énergiquement et efficacement pour la survie du peuple arménien, doit être tirée de l'oubli et doit être entretenue et conservée pour améliorer les relations entre les peuples arménien, allemand et turc.

Le Bundestag allemand, du fait d'une longue expérience personnelle, sait comme il est difficile pour chaque peuple de se confronter aux pages sombres de son passé. Il est néanmoins fermement convaincu qu'un travail honnête sur l'histoire est nécessaire et représente le fondement le plus important d'une réconciliation. Ceci vaut tout particulièrement dans le cadre d'une culture européenne du souvenir, de laquelle participe la confrontation ouverte avec les pages sombres de chaque histoire nationale.

Dans ce contexte, le Bundestag allemand déplore qu'en Turquie, aujourd'hui encore, une discussion globale sur les événements qui se sont produits à l'époque de l'Empire ottoman ne soit toujours pas possible, et que des scientifiques et des écrivains souhaitant se confronter avec cette période de l'histoire turque soient soumis à des poursuites pénales et à la diffamation publique. Le Bundestag allemand observe toutefois des signes positifs montrant que la Turquie, au sens de la culture européenne du souvenir susmentionnée, se préoccupe de plus en plus de cette thématique. Exemples :

- La Grande Assemblée Nationale Turque a pour la première fois invité des citoyens turcs d'origine arménienne à des discussions concernant les crimes commis contre les Arméniens et les relations turco-arméniennes.
- Un dialogue turco-arménien entre des femmes s'est tenu à Vienne.
- Des premiers contacts entre des historiens turcs et arméniens ont conduit à des échanges de documents.
- Le premier ministre Recep Tayyip Erdogan a inauguré avec le Patriarche arménien Mesrob le premier musée arménien en Turquie à Istanbul, et a proposé publiquement l'organisation d'une commission d'historiens bilatérale turco-arménienne.

Dans ce contexte, le Bundestag allemand observe néanmoins avec une préoccupation nouvelle que la Conférence sur les Arméniens regroupant des scientifiques turcs internationalement reconnus, qui devait avoir lieu du 25 au 27 mai 2005 à Istanbul, a été entravée par le ministre turc de la justice, et que les positions de ces scientifiques turcs qui divergeaient de la position du gouvernement turc ont été qualifiées de « coup de poignard dans le dos de la nation turque ». La proposition du premier ministre Erdogan d'organiser une commission commune d'historiens ne peut aboutir que si elle se concrétise sur la base d'une discussion scientifique libre et publique.

L'Allemagne, qui a contribué au refoulement des crimes commis contre le peuple arménien, a également le devoir d'assumer sa propre responsabilité. Cela consiste entre autres à soutenir les Turcs et les Arméniens, par-delà les clivages du passé, dans leur quête de réconciliation et de compréhension mutuelle.

Depuis longtemps, les deux principales églises d'Allemagne se sont engagées pour une intégration des Arméniens de Turquie. Les communautés arméniennes qui en ont résulté fournissent des possibilités de rencontres et de souvenirs. Eu égard justement au grand nombre de musulmans turcs vivant en Allemagne, c'est une tâche importante que de se remémorer l'histoire et de contribuer ainsi à la réconciliation.

La confrontation avec ces événements historiques a toutefois une importance directe pour le présent. Aujourd'hui, la normalisation des relations entre la République de Turquie et la République d'Arménie présente un intérêt particulier pour toute la région. Il est urgemment nécessaire que chacune des parties adoptent des mesures aptes à créer la confiance au sens des principes de l'OCDE. Ainsi, l'ouverture de la frontière par la Turquie pourrait par exemple rompre l'isolement de l'Arménie et favoriser la reprise de relations diplomatiques.

En raison de son rôle historique dans les relations germano-turco-arméniennes, il revient à l'Allemagne d'assumer une responsabilité particulière dans le cadre de l'initiative de voisinage de l'UE. Le but doit être de collaborer à une normalisation et à une amélioration de la situation entre l'Arménie et la Turquie, et de contribuer ainsi à la stabilisation de la région du Caucase.

Les Bundesländer (Etats fédérés) sont en mesure d'apporter une contribution importante. La politique d'éducation a pour mission de contribuer à ce qu'en Allemagne aussi, ait lieu un travail de mémoire concernant les déportations et l'extermination des Arméniens, qui représente une partie du travail sur l'histoire des conflits ethniques au 20^{ème} siècle.

Le Bundestag allemand exige du Gouvernement fédéral :

- de contribuer par le travail, la réconciliation et le pardon des dettes historiques, à ce qu'un compromis soit atteint entre les Turcs et les Arméniens,
- de s'engager pour que le parlement, le gouvernement et la société en Turquie se confrontent à leur rôle historique et actuel envers le peuple arménien,
- de s'engager pour la mise en place d'une commission d'historiens, à laquelle devrait participer des experts internationaux, en plus des scientifiques turcs et arméniens,
- de s'engager à ce que non seulement les actes de l'Empire ottoman relatifs à cette question soient publiquement accessibles, mais aussi les copies des actes du Ministère des affaires étrangères (allemand) donnés par l'Allemagne à la Turquie,
- de s'engager pour la tenue effective de la conférence prévue à Istanbul et reportée suite à des pressions gouvernementales,

- de s'engager pour la garantie de la liberté d'opinion en Turquie, en particulier en ce qui concerne le sort des Arméniens,
- de contribuer à la normalisation des relations bilatérales entre la Turquie et l'Arménie.

Berlin, le 15 juin 2005

Franz Müntefering et groupe parlementaire
Dr. Angela Merkel, Michael Glos et groupe parlementaire
Katrin Göring-Eckardt, Krista Sager et groupe parlementaire
Dr. Wolfgang Gerhardt et groupe parlementaire

Motivation

Il y a 90 ans, le 24 avril 1915, l'élite politique et culturelle arménienne d'Istanbul fut sur ordre du mouvement jeune-turc, qui dirigeait l'Empire ottoman, arrêtée, déportée vers l'intérieur des terres et en grande partie assassinée. Cette date est devenue pour les Arméniens du monde entier la date commémorative des déportations et des massacres commis contre les sujets arméniens de l'Empire ottoman, qui eurent lieu dès la fin du 19^{ème} siècle, mais qui s'intensifièrent pendant la Première Guerre Mondiale.

Les recrues arméniennes de l'armée ottomane furent au moment de l'entrée en guerre de l'Empire ottoman regroupées en bataillons de travailleurs et en grande partie massacrées. Les femmes, les enfants et les vieux furent envoyés à partir du printemps 1915 au cours de marches de la mort à travers le désert syrien. Les déportés qui ne mouraient pas en chemin, ou qui n'étaient pas assassinés, succombaient au plus tard dans les camps inhumains situés dans le désert près de Deir es Zôr. Des unités spéciales, formées dans cet objectif, commirent également des massacres. Le régime jeune-turc réprima brutalement toute résistance contre ces actes de la part de fonctionnaires de haut rang, ainsi que toute critique du parlement ottoman. De nombreuses régions d'où les Arméniens furent déportés furent repeuplées par des Kurdes et des réfugiés musulmans des guerres balkaniques. Les membres d'autres ethnies chrétiennes, en particulier les Chrétiens arméniens/assyriens et chaldéens, ainsi que certaines minorités musulmanes, furent également victimes de déportations et de massacres.

Selon des sources indépendantes, les déportations et les massacres firent plus de un million de victimes. De nombreux historiens indépendants, des parlements et des organisations internationales qualifient les déportations et l'extermination des Arméniens de génocide.

L'héritière de l'Empire ottoman, la République de Turquie, conteste jusqu'à aujourd'hui, contrairement à la réalité, que ces actions aient été planifiées et que les morts en masse et les massacres au cours des déplacements de population aient été voulus. La brutalité reconnue contre les Arméniens a toujours été justifiée par le fait qu'en 1878 et en 1914/1915 de nombreux Arméniens ont combattu la Turquie aux côtés des Russes, et qu'il existait un risque pendant la Première Guerre Mondiale que les Arméniens tombent dans le dos de l'Empire ottoman. D'autres justifications turques se fondent sur des attaques arméniennes contre les Turcs, qui eurent lieu lors de mouvements de résistance armés contre les mesures de déplacement. Les attentats commis jusque dans les années 1980 par des Arméniens contre des Turcs sont également pris en compte comme justification.

Dans l'ensemble, la portée des massacres et des déportations est encore aujourd'hui sous-estimée en Turquie, et elle est dans une large mesure contestée. Cette position turque est en contradiction avec l'idée de réconciliation, qui domine la communauté de valeurs de l'Union Européenne. Aujourd'hui encore, les historiens ne peuvent pas travailler librement en Turquie

sur l'histoire des déportations et des massacres des Arméniens, et sont soumis à de fortes pressions, malgré un assouplissement du droit pénal.

L'Empire allemand, en tant que principal allié militaire de l'Empire ottoman, a aussi été très impliqué dans ces événements. Les dirigeants politiques et militaires de l'Empire allemand étaient informés depuis le début des persécutions et de l'extermination des Arméniens. Les actes du Ministère des affaires étrangères, qui se composent de rapports des ambassadeurs et consuls allemands de l'Empire ottoman, documentent l'exécution planifiée des massacres et des déportations. En dépit des requêtes de nombreuses personnalités scientifiques, politiques et religieuses, parmi lesquelles des politiciens comme Philipp Scheidemann, Karl Liebknecht ou Matthias Erzberger et des membres importants des Eglises protestante et catholique comme par exemple Adolf von Harnack et Lorenz Werthmann, les dirigeants de l'Empire allemand n'exercèrent aucune pression efficace sur leur allié ottoman.

Lorsque le théologien protestant Dr. Johannes Lepsius présenta le 5 octobre 1915 à la Diète impériale allemande les résultats des recherches qu'il avait effectuées en juillet/août 1915 à Istanbul, toute discussion relative aux Arméniens fut censurée par le gouvernement allemand. La documentation de Johannes Lepsius « Rapport sur la situation du peuple arménien en Turquie » fut également interdite et saisie. Les exemplaires de cette documentation que Lepsius avait envoyés directement aux députés de la Diète impériale allemande, furent interceptés par les autorités allemandes, et ne furent remis aux députés qu'après la guerre, en 1919.

Cette politique presque oubliée de refoulement menée par l'Empire allemand, montre que ce chapitre de l'histoire n'a pas été suffisamment travaillé en Allemagne aussi.